

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-02-21-04**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, Mme MOA K., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. LEROY E ; M. PETIT., M. SERAFFIN JC.

**Etaient absents excusés** : M. BREARD D. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.) ; Mme POIS MB ; Mme POIS L ; M. BARUT H.

**Etaient absents** : M. AVRIL V. ; M. COUAILLET T ; Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 15/02/2024

Date d'affichage : 15/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18

Votants : 19

M. Emmanuel Leroy a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

**Rapporteur : M. SORIN Pierre**

La convention de mutualisation entre les deux communes de Saint-Nicolas d'Aliermont et la commune de Petit-Caux, porte délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme de Saint-Nicolas d'Aliermont à Petit-Caux. La mise en place de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme entraîne des frais de maintenance du logiciel. Ces frais seront réglés directement à l'éditeur par la commune de Petit-Caux, qui en refacturera le montant du par la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont.

Les clauses de la convention initiale et de l'avenant n°1 demeurent.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de mutualisation signée en 2020 entre les communes de Petit-Caux et Saint-Nicolas d'Aliermont, ainsi que l'avenant n°1 de 2021,

Considérant que la commune de Petit-Caux propose un avenant n°2, fixant les modalités de refacturation des frais de maintenance du logiciel d'urbanisme à Saint-Nicolas d'Aliermont, à compter de 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de mutualisation relative à l'instruction des dossiers et demande d'urbanisme entre les communes de Petit-Caux et Saint-Nicolas d'Aliermont,
- Autorise madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à signer les avenants à la convention de mutualisation du service d'urbanisme et à régler les frais de maintenance du logiciel afférent, à la commune de Petit-Caux,

- Dit que les dépenses afférentes seront inscrites au budget principal de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont, chapitre 11 de la section fonctionnement, à compter de 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 21/02/2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

A handwritten signature in black ink, featuring a series of interconnected loops and a long horizontal stroke extending to the left.